



# ON TORTURE EN EUROPE

**Et oui. On maltraite des innocents sur le territoire européen et on aide des puissances étrangères à torturer. Parfois même, on envoie des prisonniers en Syrie, en Égypte ou dans des pays réputés pour leur usage immodéré de la torture afin qu'ils fassent le sale boulot à notre place.**

## LES « RESTITUTIONS » : DES PAYS EUROPÉENS ONT COLLABORÉ AVEC LES ÉTATS-UNIS POUR FACILITER L'ENLÈVEMENT ET LA TORTURE DE SUSPECTS

Par « restitutions », on entend diverses pratiques par lesquelles les autorités des États-Unis transfèrent des personnes d'un pays à un autre sans respecter de procédure juridique ou administrative comme l'extradition. Ces pratiques, généralement secrètes, consistent notamment à remettre à d'autres États des personnes détenues dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme », à maintenir en détention des personnes envoyées par des autorités étrangères et à enlever des suspects en territoire étranger.

Certaines victimes de « restitution » sont par la suite réapparues dans des centres de détention officiels des États-Unis, comme Guantánamo. D'autres ont simplement « disparu » après avoir été arrêtées par des agents des États-Unis ou remises aux États-Unis.

Selon certaines informations, la CIA aurait envoyé des personnes vers des pays comme l'Arabie saoudite, l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, le Pakistan et la Syrie, souvent en affrétant des avions loués à des compagnies écrans. La plupart des États où les États-Unis transfèrent ces personnes ont la réputation d'utiliser la torture et autres mauvais traitements lors des interrogatoires. Des États réputés pour pratiquer la torture auraient été sélectionnés afin que des détenus y soient envoyés et interrogés; lors d'interrogatoires, des agents étasuniens ont menacé certains détenus de les envoyer dans ces États.

## L'EUROPE EST COMPLICE

Des États européens ont joué dans les « restitutions » et les détentions secrètes des rôles allant de la participation active à la complicité tacite. Des agents européens ont arrêté ou incarcéré des suspects pour les remettre aux États-Unis en dehors de tout cadre judiciaire. Ils ont participé directement à des interpellations illégales, allant dans un cas jusqu'à aider des agents américains à enlever un suspect dans la rue en Italie en vue de son transfert en Égypte. Des aéroports européens ont été utilisés librement par les avions de l'Agence centrale du renseignement (CIA) des États-Unis; ces avions ont transporté des victimes de « restitutions », cagoulées et enchaînées, vers des lieux de détention situés un peu partout dans le monde, y compris en Europe, où elles étaient interrogées, maltraitées et détenues au secret.

Des fonctionnaires de différents pays d'Europe ont profité de la détention illégale de certains de ces suspects pour les interroger, sans rien faire pour informer leurs familles de leur sort ni pour tenter de remédier à l'illégalité de leur incarcération, qui est déjà en soi une violation des droits humains. Des enquêtes ont révélé que, entre 2003 et 2005, l'Europe avait eu sur son sol des prisons secrètes de la CIA et que des victimes de disparition forcée y avaient été détenues dans des conditions s'apparentant à de la torture ou à d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.

## DES RAPPORTS OFFICIELS ACCABLANTS

Amnesty International n'est pas seule à dénoncer ces pratiques scandaleuses: un rapport des travaux de la commission d'enquête du Conseil de l'Europe mené par le suisse Dick Marty a été publié le 12 juin 2006 sous le titre « Allégations de détentions secrètes et de transferts interétatiques illégaux de détenus concernant des États membres du Conseil de l'Europe ».

## QU'EST-CE QUE LA TORTURE ?

La Convention contre la torture définit la torture comme étant: (Article 1)  
« tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales sont intentionnellement infligées à une personne aux fins, notamment, d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un

agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite ». La Convention interdit la torture de façon absolue. Cela signifie qu'aucune circonstance exceptionnelle ni aucun ordre émanant d'un supérieur (ou des autorités publiques) ne pourront être invoqué pour justifier des actes de tortures. Il est également interdit aux États parties d'expulser, de refouler ou d'extrader une personne vers un autre État où il existe des motifs sérieux de croire qu'elle risque d'être soumise à la torture. (Article 3)  
L'appréciation de tels motifs passe, le cas échéant, par la prise en compte « de l'existence, dans l'État concerné, d'un ensemble de violations systématiques des droits humains, graves, flagrantes ou massives ».

Ce rapport a été suivi par la publication d'un second rapport en juin 2007, intitulé « Détentions secrètes et transferts illégaux de détenus impliquant des États membres du Conseil de l'Europe : second rapport ».

Par ailleurs le Parlement européen a également ouvert une commission temporaire sur l'utilisation alléguée de pays européens par la CIA pour le transport et la détention illégale de prisonniers, dont le rapporteur est l'italien Claudio Fava. Cette commission d'enquête a produit un rapport (novembre 2006) qui a donné lieu à une proposition de résolution du Parlement européen sur l'utilisation alléguée de pays européens par la CIA pour le transport et la détention illégale de prisonniers, en janvier 2007. Cette résolution a été adoptée par le Parlement européen en février 2007. Sans pratiquement aucune suite dans les États-membres.

## DE FAUSSES ASSURANCES

Des États comme l'Espagne, l'Italie, le Danemark, l'Allemagne et le Royaume-Uni sont disposés à faire valoir des « assurances diplomatiques » dénuées de toute garantie pour justifier le transfert de terroristes présumés vers des pays où ils risquent d'être torturés ou maltraités. En Turquie, les condamnations prononcées au nom des lois contre le terrorisme, en 2008, ne reposaient que rarement sur des éléments de preuve substantiels ou fiables. Au Royaume-Uni, le secret entourant la mise en œuvre des mesures de lutte contre le terrorisme a donné lieu à des procédures judiciaires inévitables.

## LA DISCRIMINATION, MÈRE DES MAUVAIS TRAITEMENTS

Il n'y a pas que dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme » que la torture et les mauvais traitements sont pratiqués en Europe. De nombreuses exactions commises notamment par les forces de l'ordre ont été signalées dans plusieurs pays encore tout récemment. Qu'il s'agisse de la France, de l'Autriche ou de la Grèce, on rencontre à chaque fois les mêmes ingrédients: racisme, intimidation, discriminations et impunité des auteurs.

EN FRANCE, les plaintes pour homicides illégaux, passages à tabac, injures racistes et l'usage abusif de la force par la Police ne sont pas souvent suivies d'enquêtes effectives, et les responsables de ces actes sont rarement traduits en justice. Les nombreux cas étudiés et dont une partie se retrouvent dans le rapport sont accablants.

EN GRÈCE, Amnesty a mis en évidence des pratiques bien établies de violations des droits humains par la police contre les civils. Il s'agit notamment du recours excessif à la force et aux armes à feu, d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, de détention arbitraire et de privation d'entrée en contact rapide avec un avocat.

EN AUTRICHE, les mêmes problèmes de violences policières et d'impunité ont été mis au jour par Amnesty. L'Organisation fait aussi la lumière sur un racisme institutionnel qui imprègne la police et certaines composantes de la justice pénale du pays.

Les victimes de torture et d'autres mauvais traitements, actes souvent pratiqués pour des raisons liées à l'origine ou à l'identité de la personne, ou en vue d'extorquer des « aveux », ont fréquemment été délaissées par des systèmes judiciaires qui ne demandaient aucun compte aux personnes chargées d'assurer la sécurité et de garantir la primauté du droit.

L'obligation de rendre des comptes était limitée par de multiples facteurs : longs délais d'attente pour bénéficier des services d'un avocat, manque de détermination du ministère public à engager des procédures, peur des représailles pour les victimes, faibles peines imposées aux agents de la force publique lorsqu'ils sont condamnés, et absence de systèmes indépendants et dotés de ressources suffisantes pour le traitement des plaintes, entre autres. En Bosnie-Herzégovine, en Espagne, en Grèce, au Kazakhstan, en Ouzbékistan, en Russie, en Turquie et en Ukraine, notamment, ces carences entretenaient une véritable culture de l'impunité.

## AGIR CONCRÈTEMENT : ÉCRIVEZ AU PREMIER MINISTRE SUÉDOIS SUR WWW.AMNESTY.BE/PRESIDENCE POUR DEMANDER DES MESURES CONCRÈTES CONTRE LA TORTURE EN EUROPE

# AMNESTY INTERNATIONAL

Fais un tour sur notre site internet, tu y trouveras des tas d'informations pour aller plus loin dans la défense des droits humains. [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be)



Jacques Mercier



Julie Taton

Vous aussi, vous pouvez sauver des femmes et des hommes de la torture! Faites comme Julie Taton et Jacques Mercier qui soutiennent cette action.

Chaque jour, Amnesty lance des actions urgentes pour tirer des personnes des griffes des bourreaux. Grâce à un système très simple d'alerte et d'action, vous pouvez vous aussi faire pression sur les autorités de nombreux pays pour éviter la torture, les mauvais traitements et les exécutions capitales

Le procédé est très simple: vous vous inscrivez sur <http://www.amnesty.be/AU> et vous recevrez par email, à votre rythme, et sur les sujets qui vous intéressent, des actions concrètes en faveur d'individus en danger.

C'est une des techniques les plus efficaces utilisées par Amnesty International. Elle implique un réseau de personnes (75.000 de par le monde) qui sont prêtes à envoyer des messages (via courrier postal, e-mail, fax ou SMS) aux autorités gouvernementales dans différents pays en faveur de personnes en danger.

On fait appel à ce réseau près de 500 fois par an pour sauver un prisonnier de la torture, de la mort, ou de mauvaises conditions de détention ; d'un procès inéquitable, d'une condamnation à mort, ou d'une exécution extrajudiciaire; ou pour empêcher cette personne d'être renvoyée de force dans un pays où elle pourrait être arrêtée et devenir un prisonnier d'opinion, torturée, disparaître ou être exécutée.

## ROULEZ JEUNESSE !

TU ES JEUNE ET TU AS ENVIE D'AGIR ?

### SÉRIES TÉLÉVISÉES : ET SI CE SOIR JE REGARDAIS « UN PEU DE TORTURE » ?

Beaucoup de personnes et d'organisations, y compris le Pentagone, sont effrayés par l'augmentation des scènes de torture dans les séries américaines, dont 24 heures chrono, Lost ou Alias. Autrefois c'étaient les méchants qui torturaient. Aujourd'hui, ce sont les « good guys », les bons. Les scènes violentes à la télévision sont depuis longtemps discutées. Aujourd'hui, une dimension supplémentaire doit être prise en compte. Non seulement, le nombre de scènes de torture à la télévision est significativement plus élevé qu'il y a cinq ans mais pire encore, on a délaissé le méchant pour donner au « good guy » le rôle du bourreau. À tel point que l'armée américaine a demandé aux réalisateurs de 24h chrono de diminuer les scènes de torture: elles semblent « naturelles » aux jeunes soldats américains et ceci aurait joué un rôle dans les scandales de tortures en Irak notamment.

### LES CONSÉQUENCES DU 11 SEPTEMBRE

La banalisation de la torture et le changement d'image du bourreau viennent bien sûr de l'angoisse produite par les attentats du 11 septembre. Les gens ont l'impression d'être complètement désarmés face aux menaces des attentats aveugles. En pleine guerre d'Irak et d'Afghanistan, les moyens employés par Jack Bauer (héros de 24 chrono) ne sont pas sans rappeler certains dérapages qui ont eu lieu dans les prisons d'Abou Ghraib ou de Guantánamo, ...

Amnesty ne conteste nullement le droit de chacun de regarder des séries télévisées et n'affirme pas non plus que ceux qui regardent ce type d'émissions deviennent automatiquement plus violents. D'ailleurs, nous sommes nombreux à les regarder. Mais il faudrait tout de même éviter que les enfants, qui restent un public assez influençable, aient accès à des images dont le but est de montrer qu'on peut avoir recours à « n'importe quelle pratique » lorsqu'il s'agit de défendre une « bonne cause ».

### ET TOI QUE PEUX-TU FAIRE ?

- Deviens un agitateur, et aide-nous à faire agir d'autres jeunes. Pour toutes infos va sur [www.amnesty-jeunes.be](http://www.amnesty-jeunes.be) et clique sur « Manuel du parfait agitateur »
- Envie de donner ton avis, viens nous rejoindre sur le forum jeunes d'Amnesty ([www.amnesty-jeunes.be](http://www.amnesty-jeunes.be) et clique sur « forums »)
- Suis-nous sur Facebook et rejoins le groupe des Agités du Bocal d'Amnesty (ABA)

Amnesty te propose un film d'animation qui illustre parfaitement la manipulation et la torture, remises au goût du jour à l'heure de la guerre contre le terrorisme et d'un Jack Bauer, ce nouvel héros prêt à torturer pour notre sécurité...

Pour visionner ce film va sur <http://www.amnestyinternational.be/jeunes/spip.php?article1752>

Pour les enseignants, Amnesty a réalisé un dossier pédagogique sur la torture et les mauvais traitements.

Il est disponible sur [http://www.amnestyinternational.be/doc/rubrique.php3?id\\_rubrique=75](http://www.amnestyinternational.be/doc/rubrique.php3?id_rubrique=75)

## OUI, AMNESTY PEUT COMPTER SUR MOI !

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél : ..... GSM : .....  
Adresse email : .....  
Je souhaite :  
 Être informé-e du travail et des actions d'Amnesty en général  
 Recevoir des informations sur le réseau des actions urgentes  
 Soutenir financièrement le travail d'Amnesty contre la torture. Je verse .....€ sur le compte 001-2000070-06 (tout don supérieur ou égal à 30€ par an donne droit à la délivrance d'une attestation fiscale)  
 Soutenir Amnesty International. Je verse .....€ sur le compte 001-2000070-06 (tout don supérieur ou égal à 30€ par an donne droit à la délivrance d'une attestation fiscale)  
 Être contacté-e par téléphone pour soutenir financièrement les actions d'Amnesty.